

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DE LA REGION DE TOURNAN**  
BP70024 - 77221 TOURNAN CEDEX  
E-mail : [eaupotable.regiontournan1@orange.fr](mailto:eaupotable.regiontournan1@orange.fr)  
☎ 01.64.07.31.04  
☎ 01.64.07.86.33

**POUR AFFICHAGE  
30 JUIN 2017  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
COMITE SYNDICAL du 27 juin 2017**

Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA, Président ; Madame Dominique PORTE, déléguée suppléant de Gretz-Armainvilliers ; Monsieur Gérard BAILLY, délégué titulaire de Livery-en-Brie – 2<sup>ème</sup> Vice-Président ; Madame Annick LEGENDRE, déléguée suppléant de Livery-en-Brie ; Monsieur Patrick BONNIN, délégué titulaire de Presles-en-Brie – 1<sup>er</sup> Vice-Président ; Madame Florence BONNY, déléguée titulaire de Presles-en-Brie ; Monsieur Alain SONTOT, délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; Monsieur Eric TOURNEBOEUF, délégué suppléant de Châtres ; Monsieur Patrick ROSSILLI, délégué titulaire de Fontenay-Trésigny – 3<sup>ème</sup> Vice-Président ; Monsieur Michel PRUDON, délégué titulaire de Courpalay ; Monsieur René MARAND, délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer le Repos ; Monsieur Elie STEVANCE, délégué suppléant de Courtomer ; Monsieur Pascal SEINGIER, délégué titulaire de Lumigny-Nestles-Ormeaux ; Monsieur Marc CUYPERS, délégué titulaire du SIAEP de la Houssaye en Brie – 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient invités :

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, CC Brie des Rivières et Châteaux (absent) ; Monsieur Emmanuel CARRIER, Responsable Agence SUEZ – Brie Comte Robert (présent) ; Madame Evelyne PAGES, Responsable Trésorerie Roissy-Pontault Combault (absent)

Absents excusés :

Monsieur Laurent GAUTIER, délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; Monsieur Maurice BLANCHARD, délégué titulaire de Rozay en Brie ; Madame Corinne FERROTEAU, déléguée titulaire de Mortcerf ; Monsieur Bernard GRAZIUSO, délégué titulaire de Hautefeuille

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h40.

**Point 1 – CR DU 11/05/2017**

Le compte rendu du Comité Syndical du 11 mai 2017, ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 – PRESENTATION DU RPQS 2016 ET RAD 2016**

Les membres du Comité Syndical ont pris acte du rapport sur l'eau 2016 comprenant les indicateurs techniques et financiers émis par son Délégué SUEZ, présenté par le Directeur de l'Agence, Emmanuel CARRIER, et adopté à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Président du Syndicat : Guy USSEGLIO-VIRETTA.

... / ...

Transmission du RAD ET RPQS 2016 sera faite aux Maires des Communes historiques et au Président la CC Brie des Rivières et Châteaux afin qu'ils le soumettent à l'avis de leurs conseils.

**Point 3 : INDEMNITES ALLOUEES AU PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT**

Le Comité Syndical, a approuvé, à l'unanimité, les modifications devant être apportées aux conditions de versements des indemnités allouées au Président et Vice-Présidents du Syndicat devant être calées sur le nouvel indice réglementaire des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, fixant l'indice terminal brut 1022, au lieu de 1015.

**Point 4 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

Suite à la promulgation de la loi NOTRe et à son impact, à court terme, pour les acteurs intervenant dans le domaine de l'eau, il est nécessaire de lancer prochainement une étude de faisabilité pour l'extension du Syndicat et l'accompagnement à la mise en œuvre du scénario qui sera retenu. Pendant le déroulement de cette étude, il est clair que la volonté du SMAEP est d'agir en large concertation avec les Maires des Communes concernées et les Présidents des Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération potentiellement concernées. Le Comité Syndical décide à l'unanimité de mener une réflexion sur le sujet, de faire réaliser cette étude par un bureau d'étude spécialisé et de demander à l'Agence de l'Eau une subvention maximale à hauteur de 80%.

**Point 5 – Avenant n°3 au contrat d'affermage du Syndicat**

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, afin d'atténuer les coûts financiers des démarches administratives engendrées par les évolutions réglementaires (loi dites « Brottes », « Warsmann » et « Hamon ») et limiter le taux d'impayés du délégataire, mais surtout toutes répercussions éventuelles sur la facture des abonnés, d'autoriser SUEZ à réduire le nombre de facture adressées aux abonnés à 2 par an.

**Point 5 – Questions diverses**

Aucune question reçue.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président clôture la séance à 19h30.

